

N° 24-02-07

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2024.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAVAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL. Mmes DESPINS, JACQUENET, VOLLAND.

EXCUSÉE : Mme FOURNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JACQUENET.

OBJET :

Demande de

Subvention/Budget

Participatif Région IDF

Vu les objectifs du budget participatif de la Région Ile-de-France permettant aux franciliens d'être acteurs et de proposer des projets dans le domaine de l'environnement ;

Considérant la volonté du Conseil Municipal de valoriser le patrimoine communal et de favoriser l'animation du village par un lieu de rencontre et de partage ;

Considérant la demande émise par des enfants du village et la volonté de les éduquer à la nature et à la protection de l'environnement ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le projet de création d'un potager communal participatif sur le territoire communal ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

. Adopte l'avant-projet de création d'un potager communal participatif pour un montant de 5 253 € HT ;

. Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du Budget Participatif de la Région Ile-de-France

. S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Coût total HT	5 253,00 €
Budget Participatif Ile-de-France	3 000,00 €
Reste à charge fonds propres commune	2 253,00 €

. Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024 ;

. Autorise le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 1^{er} mars 2024.

Le Maire,
Bernard MOISAN

